PV de la réunion décentralisée organisée par le C.P. Liège

Dison - 26/10/15

<u>Présents</u>: Mmes Joliet, Corbisier et Lebrun MM. Weber, Rowier et Riga

Groupe des Parlementaires : MM.

Vincent, Bellefroid, Brouckmans, Dardinne, Lerousseau et Charlier

CDA de l'AWBB : MM. Delchef, Collard et Vanhaelen

CTJ: M. Tassin

<u>Clubs représentés</u>: 57, 78, 169, 237, 493, 565, 854, 910, 1245, 1388,

1741, 2091, 2458, 2504, 2657, 2663, 2702 et 5091

Absents excusés: 1367 et 1377

Le C.P. remercie le club de Dison-Andrimont pour la mise à disposition de leurs locaux pour la tenue de cette réunion.

Après avoir remercié les membres présents, la présidente entame l'ordre du jour.

1) Griefs à l'encontre de l'AWBB suite aux problèmes techniques.

a) les factures :

2663 - 565 - 493 - 78

Les factures mensuelles arrivent systématiquement avec des erreurs. Les secrétaires, bénévoles, passent beaucoup de temps et d'énergie afin de vérifier scrupuleusement leur facture.

Ils sont lassés de devoir tout contrôler car le travail d'encodage est mal fait.

« C'est inadmissible... »

Des indemnités de formation sont réclamées à des clubs alors que le joueur n'y est pas affilié, le montant des indemnités de formation sont erronés, ...

On nous signale aussi qu'après avoir réclamé suite à une erreur, le montant a été facturé une seconde fois au lieu d'être remboursé... Plusieurs secrétaires ont constaté cette anomalie.

Saint-Louis fait remarquer que des mails signalant une erreur de facturation restent parfois sans réponse. De ce fait, on ne sait pas si celui-ci est pris en compte pour une éventuelle rectification.

Welkenraedt attire l'attention du CDA que des sommes importantes sont perdues en défaveur des clubs mais aussi de l'AWBB. Il donne l'exemple de son club où il a reçu des indemnités de formation pour un membre dont le statut est « non-joueur ».

M. Blesgen signale que les factures ne sont pas toujours faciles à décrypter car les signes sont inversés.

M. Delchef:

Le président de l'AWBB est conscient des problèmes techniques et remercie les clubs de lui en faire part car cela permettra de trouver l'origine des dysfonctionnements dans le serveur informatique pour espérer que cela ne se répète plus.

Le personnel de l'AWBB n'est pour rien dans les erreurs, ils sont tributaires du système mis à leur disposition.

Afin d'obtenir une réponse plus rapidement, lorsqu'un club constate une erreur dans sa facture ou souhaite des éclaircissements, il doit envoyer désormais un mail à l'adresse suivante : compta@awbb.be

Le courrier sera traité rapidement et une réponse sera fournie au club.

M. Delchef promet que la situation sera régularisée pour le 30 novembre au plus tard.

Des tests seront réalisés (2 clubs par province) afin de vérifier l'exactitude des factures envoyées avant l'envoi de celles-ci

b) <u>la parution des résultats régionaux :</u>

Mme Ventat signale qu'elle a bien encodé les résultats dans le système AWBB mais que le résultat n'était pas renseigné correctement.

Il a fallu encore prouver sa bonne foi et perdre de l'énergie afin d'éviter une amende qui aurait été injustifiée.

c) les photos

Il semblerait que des photos introduites en même temps dans le serveur aient des dates de validité différente. (2016 ou 2020)

L'AWBB va vérifier. M. Delchef nous informe que toutes les licences photos reçues cette année sont bien valables jusqu'à la fin de la saison en cours.

2) Arbitres de niveau 1 et PC1

Welkenraedt, mais rejoint par beaucoup de clubs, demande à nouveau qu'un arbitre de club qui arbitre un match officiel de n'importe quelle catégorie compte pour le PC1.

Il se bat depuis de nombreuses années pour faire bouger les choses. Il semblerait que sa demande ne trouve pas beaucoup d'écho au niveau des parlementaires.

3) Sanction sportive pour une erreur administrative, amendes excessives.

M. Ventat se félicite qu'une justification soit dorénavant obligatoire lorsque l'arbitre signale un retard dans le début d'une rencontre. Toutefois, l'amende de 24€ est excessive ; il se demande pourquoi les parlementaires n'ont pas introduit une proposition pour faire modifier le montant ? Son avis est partagé par l'immense majorité des clubs présents.

Par ailleurs et à nouveau, les clubs déplorent qu'une sanction sportive (forfait) soit la seule réponse à une erreur administrative. Ils encouragent vivement les parlementaires à faire bouger les choses.

4) Influence de la province de Liège au sein de l'AWBB.

Les clubs s'étonnent que les propositions de modification émanant de notre province sont souvent rejetées. Les autres provinces boycottent-elles Liège ? Qui a intérêt à isoler Liège ?

Plusieurs clubs s'étonnent encore que l'on étudie les mêmes problèmes depuis des années sans succès. Les parlementaires entendent-ils les demandes des clubs ?

Par exemple, les clubs souhaitent qu'un affilié puisse être délégué dans n'importe quel club.

M. Bellefroid estime qu'il n'y a pas de cabale contre les parlementaires liégeois. Les autres provinces ont souvent d'autres sensibilités.

M. Delchef informe l'assemblée qu'une proposition visant à ce qu'un membre affilié dans n'importe quel club puisse être délégué pour une équipe U12 a été refusée par Liège lors de l'assemblée générale.

D'un autre côté, les clubs font remarquer que des membres liégeois ont démissionné ou ont été remerciés au sein de différents organes régionaux. Cela affaiblirait encore notre province.

5) Les déplacements des arbitres régionaux.

Les clubs s'émeuvent à nouveau des désignations d'arbitres lointains pour arbitrer des dames ou des derbies liégeois. M. Decors signale qu'il a payé 250€ de frais pour un derby du week-end passé.

Les clubs constatent que l'on a promis de s'occuper du problème à plusieurs reprises mais que cela semblerait ne pas évoluer.

M. Delchef a, par hasard, assisté à un derby en jeunes AWBB à Liège où il a constaté que des arbitres d'autres provinces sifflaient ce match. Il rencontre le point de vue des clubs qui pensent que cela est inacceptable. Il promet dorénavant que le critère de proximité sera prioritairement pris en considération dans la désignation des arbitres mais attire l'attention de l'assemblée sur la question de la disponibilité des arbitres.

6) CJP

Les clubs demandent que les amendes pour non comparution d'un arbitre soient infligées, comme pour les autres membres, à titre individuel.

Ils souhaitent que le CJP, comme le prévoit le PJ47, prévienne le secrétaire du club de l'arbitre quand il est convoqué devant l'organe judiciaire.

M. Ventat se demande pourquoi un arbitre mineur est suspendu aussi comme joueur quand il ne se présente pas devant le conseil. Cette attitude ferait perdre des arbitres car ils sont découragés.

Plus de souplesse est demandée pour l'acceptation des justificatifs d'absence. Un justificatif établit par un professeur a été refusé car il n'y avait pas le cachet de l'école.

7) Photocopie des licences.

Le Collège Saint-Louis a remarqué que les arbitres au Hainaut et à Namur avaient accepté, lors du contrôle de la feuille, des photocopies des licences.

Il trouve cela injuste car les arbitres liégeois appliquent correctement les statuts et refusent ces photocopies.

Pourquoi les statuts ne permettent pas des photocopies alors que les licences électroniques peuvent être multipliées à souhait ?

M. Delchef rappelle que l'interdiction de photocopier les licences a été approuvée à l'unanimité par les cinq provinces de l'AWBB.

Il rappelle que des duplicata peuvent être commandés auprès du SG.

Un rappel signalant l'interdiction de présenter des photocopies sera envoyé aux clubs concernés.

8) <u>Mutation administrative des non-joueurs</u>

Le Collège Saint-Louis demande qu'il ne soit plus nécessaire de renvoyer ces mutations par recommandé.

M. Delchef s'engage à proposer au vote cette modification lors de l'AG de mars 2016.

9) Plan basket : quid ?

M. Delchef nous informe que M. le ministre a déclaré en séance de la commission des sports du Parlement de la Communauté française le 5 octobre 2016 que le dossier était en voie de finalisation.

Les clubs qui n'ont pas encore perçu la seconde tranche du plan basket précédent doivent prendre contact de toute urgence avec l'AWBB.

10) Ballon n°6 en minimes garçons

Welkenraedt revient sur ce problème.

Il lui est conseillé de présenter ce point lors des divers de l'assemblée provinciale.

11) Règlement de la coupe provinciale.

Saint-Louis souhaite des adaptations du règlement. Le C.P. fait remarquer que le règlement est mis au vote lors de l'A.P. lorsqu'il y a des modifications.

12) Deux séries de 14 en P1MM

Saint-Louis souhaite que le championnat provincial compte deux séries en P1MM. M. Ventat signale que notre province a des équipes de valeur supérieure aux autres provinces. De plus, le niveau des équipes de P2MM est très élevé. Ces équipes ont largement le niveau pour rejoindre la P1MM.

Avec deux séries, il y aurait plus de candidats pour jouer les play-offs et de facto pour accepter une montée en régional.

Mme. Joliet signale que le PC54 -nomenclature des championnats- ne le permet pas.

M. Delchef signale que si cela peut augmenter la qualité du basket provincial cela ne le dérange pas et qu'après l'approbation d'une modification de l'article PC 54, il appartiendrait à l'assemblée provinciale de se prononcer.

Mme Joliet clôture cette réunion par des recommandations : tenue uniforme des joueurs, règlement U12, championnat fusionné en cadettes et minimes filles. Pour les détails voir PV réunion du 12 octobre à Haneffe.

B. Riga M-T Joliet

Secrétaire Présidente